

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ du 8 juillet 2019  
N°2019-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

**VU** le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

**VU** la demande de la société TAD – GENTLEMEN DU DEMENAGEMENT, domiciliée au 12 rue Brémontier à Paris (75017), pour le stationnement d'un véhicule poids léger de déménagement de 20 m3 au 11 Grande Rue, 91 840 Soisy-sur-Ecole à l'occasion d'un déménagement,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation de la Grande Rue,

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 11 juillet 2019 de 8H00 à 18H00, le stationnement de tous véhicule autres que ceux utiles au déménagement sera strictement interdit entre le numéro 11 et le numéro 13 de la Grande Rue, et ce des deux côtés de la voie.

**Article 2** : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins des représentants de la société TAD -GENTLEMEN DU DÉMÉNAGEMENT pendant le déménagement.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 5 :** Monsieur Bernard MARMIER maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 8 juillet 2019

Pour Philippe BERTHON, Maire  
Et par délégation,  
Bernard MARMIER, Maire-adjoint

